

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS
 ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
 SEANCE DU 14 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 14 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Raphaël CHAUVOIS, Pascale SEGAUD CASTEX, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Béatrice PINON (P. Mme LECHEVALLIER), Christophe NOURRY (P. Mme BÖRNER), Emmanuel TISON (P. Mme SEGAUD CASTEX).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

Gestion du personnel :

GESTION DU PERSONNEL CONTRACTUEL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS OCCASIONNELS

DEL20210614_09	Présents : 26	Pouvoirs : 3	Abstentions :	Suffrages exprimés : 29	Pour : 29	Contre :
----------------	---------------	--------------	---------------	-------------------------	-----------	----------

Rapporteur : Mme Naudot - VU en CT du 27/05/2021, C° finances du 10/06/2021

Le tableau de recrutement temporaire optimisant le fonctionnement des services établi en 2017 nécessite des ajustements liés à l'évolution de l'organisation du travail, comme par exemple la concession en délégation de service public de la piscine municipale (la ville n'a désormais plus lieu de recruter de MNS), l'abandon des activités de kayak, ou encore la municipalisation de l'activité d'accueil collectif de mineurs sans hébergement (cf. délibération vue plus avant) qui induit de nouveaux besoins saisonniers.

En conséquence, **entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité** de modifier le tableau des emplois occasionnels validé par délibération du 4 septembre 2017 en le remplaçant par le tableau suivant, qui intègre notamment les besoins occasionnels ou saisonniers du nouveau service et supprime les emplois qui n'ont plus lieu d'être :

Cadre d'emploi	Nbre	Niveau de rémunération	Motif invoqué	Niveau de recrutement
FILIERE ADMINISTRATIVE				
<i>Service en Mairie</i>				
Adjoint administratif	3	1er échelon du grade d'adjoint administratif	Accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	Sans condition particulière
Rédacteur territorial	3	1er échelon du grade de rédacteur	Accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	Sans condition particulière
Attaché territorial	2	Selon grille indiciaire des attachés territoriaux	Accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	Sans condition particulière
Attaché principal	1	Selon grille indiciaire des attachés principaux territoriaux	Accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	Sans condition particulière

FILIERE TECHNIQUE				
<i>Services aux écoles</i>				
Adjoint technique	10	Selon grille indiciaire applicable au grade d'adjoint technique	Accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	Sans condition particulière
Technicien	1	Selon grille indiciaire applicable au grade de technicien	Accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	Sans condition particulière
Ingénieur	1	Selon grille indiciaire applicable au grade d'ingénieur	Accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	Sans condition particulière
<i>ACMSH - Centre de loisirs</i>				
Adjoint technique	7	Selon grille indiciaire applicable au grade d'adjoint technique	Accroissement saisonnier d'activité	Sans condition particulière
<i>Logistique événementielle</i>				
Adjoint technique	4	Selon grille indiciaire applicable au grade d'adjoint technique	Accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	Sans condition particulière
<i>Police municipale</i>				
Agent de surveillance de la voie publique en renfort saisonnier	4	Selon grille indiciaire applicable au grade d'adjoint technique	Accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	Sans condition particulière sinon celles imposées par la Loi
FILIERE SPORTIVE				
<i>Encadrement des stages sportifs municipaux</i>				
encadrement des petites vacances scolaires (Hiver, printemps, toussaint, Noël)	5	Selon grille indiciaire applicable au grade de conseiller des APS	Accroissement temporaire ou saisonnier d'activité : Préparation, mise en place et encadrement des séances organisées par la municipalité et proposées aux enfants, adolescents et adultes de la commune ou aux touristes.	Titulaire d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification de la discipline encadrée, conforme aux règlements en vigueur.
Encadrement des vacances estivales	5	1 ^{er} échelon du grade d'éducateur des APS	Accroissement temporaire ou saisonnier d'activité : Préparation, mise en place et encadrement des séances organisées par la municipalité et proposées aux enfants, adolescents et adultes de la commune ou aux touristes.	Titulaire d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification de la discipline encadrée, conforme aux règlements en vigueur.
FILIERE ANIMATION				
Adjoint territorial d'animation	10	Selon grille indiciaire applicable au grade d'adjoint d'animation	Accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	Sans condition particulière
Animateur	5	Selon la grille indiciaire applicable au grade d'animateur	Accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	Titulaire d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification de la discipline encadrée, conforme aux règlements en vigueur.

FILIERE CULTURELLE

Professeur de musique	5	1er échelon du grade d'assistant territorial d'enseignement artistique principal 2ème classe	Accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	Titulaire d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification de la discipline encadrée, conforme aux règlements en vigueur.
-----------------------	---	--	---	--

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le 17 JUIN 2021
Certifiée exécutoire le